



Montréal, le 1<sup>er</sup> février 2017

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

M<sup>c</sup> Jean-Olivier Tremblay  
Hydro-Québec – Affaires juridiques  
75, boul. René Lévesque Ouest, 4<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

M<sup>c</sup> Pierre D. Grenier  
Dentons Canada  
1, Place Ville-Marie, bureau 3900  
Montréal (Québec) H3B 4M7

**Objet : Demande d'adoption des normes de fiabilité relatives à la  
protection des infrastructures critiques (normes « CIP »)  
Dossier de la Régie : R-3947-2015 Phase 2**

---

Messieurs,

Dans le cadre de l'examen du dossier cité en objet, la Régie de l'énergie (la Régie) tenait une audience à huis clos les 3, 4 et 8 novembre 2016, au cours de laquelle vous avez versé plusieurs pièces au dossier. Ces pièces sont, depuis leur dépôt, administrées par le greffe comme « pièces confidentielles » (les Pièces).

À ce jour, la Régie n'a reçu aucune demande visant la publication, la transmission ou la divulgation d'informations contenues dans ces pièces.

La Régie souhaite déposer les Pièces sur son site internet. À moins que vous ne lui fassiez parvenir, **d'ici le 7 février 2017**, une demande de confidentialité quant à une pièce, la Régie procèdera au dépôt des Pièces.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

***Pierre Méthé pour***

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie  
VD/ml